

Commune de SORT EN CHALOSSE
COMPTE RENDU DE SEANCE Du 20 décembre 2023 à 20 heures

Membres du Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présent : 12

Excusés : 3

Date de convocation : 13 décembre 2023

Présents : Pascal Bernadet, Sabine Labarbe, Vincent Marquet, Didier Descarpentries, Frédéric Antonini, Claudine Bergue, Christophe Camot, Jérôme danhil, Jean-Michel Dupouy, Héléne Hincelin, Anne-Marie Henry Martin, Graziella Pouységu.

Excusés : Christian Pierre, Nicolas Laurède, Marie-Josée Lubet

Secrétaire de séance : Jérôme Danhil

Le compte rendu de séance du 15 novembre 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Protection sociale :

La protection sociale complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clé de la politique sociale des employeurs publics territoriaux. Pour précision, la PSC est déclinée en deux risques bien distincts.

- Le risque Prévoyance, pour lequel la participation à hauteur de 50 % minimum de l'employeur sera obligatoire à compter du 01 janvier 2025.
- Le risque Santé, pour lequel la participation de l'employeur à hauteur de 15 euros par mois minimum sera obligatoire à compter du 01 janvier 2026.

En application des dispositions de l'article L.827.7 du code général de la fonction publique, le CDG a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs (procédure des conventions de participation).

Le CDG définira, avec les partenaires sociaux représentés au sein du CST départemental des garanties d'assurance collective protectrices pour les agents afin de répondre à leurs besoins et à leurs situations familiales et économiques. Ce marché groupé sera ouvert aux collectivités dépendant du CST départementale et aux collectivités ayant leur propre CST. (Comité social territorial)

le CDG va lancer au printemps 2024 une consultation pour sélectionner un organisme d'assurance afin de proposer aux employeurs des garanties d'assurance collective protectrices pour les agents. Les offres seront d'autant plus intéressantes dans le cadre d'un « groupement » qu'un maximum d'employeurs adhérera

Le mandat n'engage pas la collectivité à signer le contrat final avec un prestataire et autorise simplement le CDG à lancer une consultation.

Monsieur le maire propose que la commune adhère à l'Appel d'Offre du CDG.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

ZAEnR (zone d'accélération pour les énergies renouvelables) :

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables

Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

Commune de SORT EN CHALOSSE
COMPTE RENDU DE SEANCE Du 20 décembre 2023 à 20 heures

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc.

Pour répondre à cette obligation de cartographie, la population doit être concertée.

Pour cela, trois types de consultations existent :

- mettre à disposition du public les pièces explicatives en mairie
- organiser une réunion publique
- organiser une concertation par voie électronique

Monsieur le maire propose de mettre en délibération la première proposition.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

DETR 2024 :

Pour rappel, la commune a obtenu en 2023 l'attribution de la subvention DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux, à hauteur de 45 000€ pour la construction du logement communal. Monsieur le maire propose de demander cette subvention pour 2024 à hauteur de 40 % pour les projets suivants :

- achat du terrain Lacaze (rétroactif à 2018) pour un montant de 20 000 €
- démolition de la maison (rétroactif 2020) pour un montant de 33 185 € HT
- construction de la nouvelle mairie pour un montant estimatif de 653 763,90 € HT
- éclairage de la salle polyvalente pour un montant de 17 911 € HT
- isolation et chauffage des écoles pour un montant de 47 000 € HT

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisations salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un premier décret du 31 juillet 2023 a organisé le versement de cette prime dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique Hospitalière.

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 est venu transposer cette mesure dans la Fonction Publique Territoriale et précise les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales notamment, la mise en place de cette prime est facultative et nécessite la prise d'une délibération après avis du Comité Social Territorial compétent.

La prime de pouvoir d'achat est réduite, le cas échéant, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence. Elle est versée en une ou plusieurs fractions.

Le versement de cette prime doit intervenir, au plus tard, le 30 juin 2024.

Si les plafonds maximums sont appliqués, le coût global s'établirait à 4519€ pour la commune.

Monsieur le maire et ses adjoints proposent 30 % du plafond, qui représenterait un coût global de 1355,83€.

Le conseil municipal adopte cette décision avec 6 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre.

Commune de SORT EN CHALOSSE

COMPTE RENDU DE SEANCE Du 20 décembre 2023 à 20 heures

Rapports des commissions :

- **Site internet :**

Monsieur Vincent Marquet explique au conseil municipal que suite au travail réalisé par une mini-commission, une maquette doit voir le jour courant janvier.

- **Vœux :**

Madame Sabine Labarbe explique au conseil municipal que la cérémonie des vœux sera célébrée le samedi 13 janvier 2024 à 19h à la salle du moulin.

Pour cela, les invitations seront à distribuer durant la première semaine de janvier.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 21 janvier à midi dans la salle polyvalente.

L'ensemble des élus est convié à préparer cette journée.

- **Travaux des écoles :**

Monsieur Jean Michel Dupouy explique au conseil municipal qu'à l'exception du lot électricité, l'ensemble des entreprises ont été retenues pour réaliser les travaux durant les vacances de Pâques dans l'école maternelle et pendant les vacances d'été pour l'école primaire.

La plus grande difficulté fut le choix du type de matériel de chauffage, car chaque chauffagiste propose sa propre version. De ce fait, la commission a fait appel à un spécialiste qui a déterminé les besoins et ainsi donner aux entreprises le même matériel à chiffrer.

Les entreprises retenues sont :

Plâtrerie :	MC Plâtrerie	8 437,94 € HT
Peinture :	MC Plâtrerie	3 210,90 € HT
Menuiserie maternelle :	Labastere	10 703,00 € HT
Chauffage maternelle :	SARL SLER	14 920,00 € HT
Chauffage primaire :	SARL SLER	9 633,33 € HT

- **Logement communal :**

Monsieur Pascal Bernadet énonce au conseil municipal que les entreprises retenues pour un montant global de 210 716,55€ HT :

N° et LIBELLE DES LOTS		Nom	Mt HT
Lot 01	Gros œuvre	EURL Pouysegu	94 158,49
Lot 02	Charpente - Zinguerie	GM Charpente	27 214,15
Lot 03	Menuiseries ALU - PVC	Miroiterie Aquitaine Alu	17 529,00
Lot 04	Menuiseries Bois - Agencement	Menuiserie Delmon	14 249,06
Lot 05	Platerie - Isolation	SARL Despouy	13 151,01
Lot 06	Carrelage - Faïence	SARL Hauquin	12 665,05
Lot 07	Peinture	Dubernet Peintures	4 617,31
Lot 08	Plomberie – Sanitaire - ECS	Mendiboure	7 200,38
Lot 09	Chauffage Aérothermique	Mendiboure	6 386,10
Lot 10	Electricité	SDS Energies	13 546,00

L'ensemble des entreprises est convoqué le 15 janvier 2024 à 11h pour établir un calendrier des travaux en présence de Monsieur le maire et de l'architecte.

Commune de SORT EN CHALOSSE
COMPTE RENDU DE SEANCE Du 20 décembre 2023 à 20 heures

Divers :

- **Fous'les sortoises :**

La présidente des Fous'les sortoises demande si un point de stockage est disponible à l'année pour entreposer du petit matériel nécessaire à l'organisation de courses pédestres. Un point sera fait en concertation avec les agents communaux.

- **Frelon asiatique :**

Monsieur Didier Descarpentries explique au conseil municipal avoir reçu en mairie un apiculteur local qui souhaite sensibiliser le grand public aux dangers du frelon asiatique dont la prolifération pourrait être ralentie par un piégeage massif durant le printemps. L'apiculteur propose d'intervenir lors d'une réunion publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.